

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Bernard MATTER

Excusé(s) : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Absent(s) : Madame Anne BOUCARD

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'avis de France Domaine du 23 septembre 2024,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2024/037 : Strasbourg-Meinau - 31 Avenue de Colmar : Construction de 9 logements. Autorisation d'acquisition du foncier et autorisation de programme

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assise du projet d'une contenance de 221 m² (parcelle cadastrée section DW n° 485), avec une surface de plancher estimée à 465,12 m², pour un montant de 210 € HT/m² de surface de plancher, soit 97 675,20 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 465,12 m² SDP, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser le programme de construction d'environ 9 logements locatifs financés dans le cadre de l'ANRU sis 31 avenue de Colmar à Strasbourg.

Le prix de revient prévisionnel s'élève à 1 398 134 € TTC (TVA 5,50 %), soit 3 214,10 € TTC/m² SHAB et 155 348,20 € TTC/logement.

3. D'autoriser, Monsieur le Directeur général, à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme